

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 705

Artikel: Modèle suédois : fonds collectifs des salariés
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fonds collectifs des salariés

Il y a six ans, la défaite des sociaux-démocrates suédois fut présentée comme un rejet révélateur. Les limites de l'Etat Providence avaient été atteintes. La Suède cessait d'être modèle.

Aussi le retour au pouvoir, il y a un an, des mêmes socialistes ne fut que brièvement commenté. Il gênait les interprétations simples sur l'histoire des sociétés en termes de flux et de reflux.

Les socialistes suédois sont confrontés comme ailleurs à des problèmes graves et immédiats. Le chômage touche 4% de la main-d'œuvre. C'est à la fois beaucoup et moins que dans la plupart des pays industrialisés. La dévaluation, décidée d'entrée par le nouveau gouvernement, et la surveillance des salaires qui l'accompagne, a parfois érodé le pouvoir d'achat.

Pourtant, une réforme essentielle, sous pression de la Centrale syndicale, est mise sur pied. Il s'agit du «Fonds collectif des salariés».

Ces fonds seront alimentés par les bénéfices des entreprises lorsqu'ils atteignent un certain montant, toutes déductions étant faites, notamment les amortissements utiles. La taxe annuelle de 20% vise donc le bénéfice net, distribuable, soit immédiatement, soit à terme lors des augmentations de capital social que les actionnaires anciens souscrivent à des conditions préférentielles.

Les montants ainsi récoltés serviront à l'acquisition d'actions. Il est certes exclu que les fonds collectifs des salariés détiennent des participations majoritaires, mais leur influence, à l'intérieur des sociétés, sera rapidement considérable.

Ce projet se heurte dès maintenant à une opposition acharnée. La règle d'or du modèle suédois est violée, dit le patronat, cette règle qui voulait que

les entreprises soient totalement libres dans leur organisation interne, quitte à être soumises aux conventions syndicales et à l'obligation de financer, par impôt et cotisations, l'appareil social. Les syndicats répondent qu'ils ne violent pas la règle de l'économie de marché, que l'ensemble de la collectivité sera associée aux bénéficiaires, mais aussi aux difficultés, de la gestion économique, puisque le rendement des fonds collectifs alimentera la Caisse nationale des pensions.

Comment ne pas mettre en regard le projet suédois avec la thèse que nous défendons sur les fonds de placements syndicaux?

En Suisse, l'opération ne se heurterait pas aux mêmes difficultés et aux mêmes oppositions qu'en Suède.

Tout d'abord, parce qu'il n'est pas nécessaire de modifier la législation. La loi sur le deuxième pilier va entrer en vigueur en 1985. Les organisations de salariés sont en droit de réclamer, dans la gestion des caisses, une politique de placement qui s'applique au moins aux montants qui proviennent des cotisations des salariés, c'est-à-dire de l'épargne salariale.

Des principes élémentaires de prudence exigeraient que l'achat d'actions d'entreprises ou de sociétés suisses soit limité à des pourcentages bas (10% par exemple).

Ces montants seraient suffisants pour exercer un contrôle, efficace et de l'intérieur, sur certaines prises de décision, pour rendre le jeu plus ouvert et plus transparent.

Les syndicats suisses seront-ils stimulés par l'exemple suédois, eux qui pourraient agir sans avoir à recourir à une législation «ad hoc»? Acceptons tout de même comme un signe que la «Lutte syndicale» (26.10.1983) ait consacré, en page économique, un éditorial au projet suédois. Article avant tout descriptif, certes, mais aussi d'attention éveillée.

A. G.

La paix a du plomb dans l'aile

Une force avec laquelle il faudra dorénavant compter: le diagnostic s'imposait samedi à Berne, à scruter cette immense foule rassemblée sous le signe de la «Journée nationale pour la paix». 50 000 personnes pour le désarmement immédiat, à l'Est comme à l'Ouest, contre le stationnement de missiles en Europe, américains ou soviétiques, pour le démantèlement des alliances militaires: la masse de manifestants, pas seulement des jeunes, pas seulement des «contestataires» (même la «NZZ» en a été convaincue...), rendait soudain ces énormes revendications plus proches, presque palpables. Mais quel travail encore pour que ces aspirations légitimes trouvent leur traduction dans la politique helvétique et que vraiment cette force compte. «Imagine que c'est la guerre et que personne n'y va», le merveilleux slogan zurichois a du plomb dans l'aile lorsqu'on écoute le commandant de corps Edwin Stettler décrire à l'avance les manifestants pour la «Tribune de Genève» (vendredi 4.11.): qui participera à une telle action? «Plusieurs catégories de gens. Des curieux. Sans qui le nombre des manifestants serait beaucoup plus petit. Des gens de bonne foi, qui attendent des solutions toutes faites sans trop y réfléchir. Puis des militants du mouvement qui luttent pour un idéal et sont entrés quasiment en religion, sectaires et fanatiques. Une infime minorité enfin qui tire les ficelles, pour des raisons d'ordre politique et stratégique tout à fait claires et nettes.» Rompez.

LA SANTÉ C'EST LEUR AFFAIRE

Explosion des coûts et... des bénéficiaires

Entrée tonitruante des cliniques privées, l'autre jour, sur la scène déjà fort encombrée du débat sur la loi sur l'assurance maladie, en révision partielle